



Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s et Surveillant(e)s Brigadiers



VILLENAUXE LA GRANDE

Villenauxe, le 13 Décembre 2023

À BOUT !!!!

Depuis plusieurs mois notre établissement est confronté à des départs massifs de personnels tous grades confondus, et plus particulièrement chez les surveillants. L'arrivée massive de surveillants stagiaires à chaque sortie d'école ou presque, ne permet plus de couvrir les départs. Cela a pris de l'ampleur lorsque les collègues ont enfin intégré leur poste pour l'ouverture de TROYES-LAVAU.

Dans notre établissement, les agents ne bénéficient d'aucun jour de formation bien que cela soit une obligation, circulaire du 22 novembre 2018 rappelé dans les principes du surveillant pénitentiaire, acteur incontournable d'une détention sécurisée (point 4). Les surveillants dépassent régulièrement le temps de travail légal par service comme définie par l'article 1^{er} du décret 2001-1381 du 31 décembre 2001. Malgré ses manquements et ses rythmes infernaux les agents répondent présents et se retrouvent grâce à la sainte règle du paiement des 108h00 supplémentaires au trimestre, avec plus d'un trimestre d'avance en cette fin d'année, à croire que seule cette règle est inviolable dans notre administration.

Le bureau local SPS demande à Monsieur le Directeur de soutenir ses agents auprès de la D.I et de la DAP en demandant une arrivée massive de surveillants, la présence d'ERIF pour assurer les formations obligatoires ainsi que le paiement à titre exceptionnel de la totalité des heures supplémentaires effectuées en 2023, afin de repartir sur de bonnes bases en 2024.

Monsieur le Directeur,

Sans avancée significative, le bureau local SPS n'hésitera pas à en référer au préfet de l'aube garant au nom de l'Etat de la sécurité du territoire, du risque encouru par l'ensemble de ces manquements.

Le 13 décembre 2023

Le bureau local

SPS VILLENAUXE LA GRANDE : LE SEUL SYNDICAT 100 % SURVEILLANT